



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00708110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 38. Convention d'application annuelle avec l'office de tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023

Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	09/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

En déclinaison de leur convention pluriannuelle sur 2023-2024-2025, la Ville et l'OTC concluent une convention d'application annuelle qui précise les attendus détaillés de la Ville et le montant de la subvention définitive accordée pour l'année 2023.

I. Contexte

La Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC pour les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention, ses modalités de versement et de suivi. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2023.

II. Missions confiées à l'OTC dans le cadre de la convention d'application annuelle 2023

Les attendus 2023 sont déclinés ci-après.

En grisé, figurent les actions prioritaires demandées par la Ville pour l'année 2022, non ou partiellement réalisés en 2022 et qu'il est demandé à l'OTC de conduire ou finaliser en 2023. L'ensemble est détaillé et assorti d'indicateurs dans la convention annexée à ce rapport.

Tourisme d'affaires, congrès et séminaires

Accueil congrès : indiquer à la Ville le dispositif d'accueil mis en place par l'OTC en amont de chaque congrès

Promotion congrès : document de promotion des sites/lieux pouvant accueillir des congrès

Prospection : disposer de fichiers prospectus qualifiés permettant de visualiser une démarche construite et suivie.

Promotion du patrimoine

Promotion du patrimoine de la Ville : contribuer et relayer la promotion des 15 ans de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco (en lien avec la Direction Patrimoine Historique et le réseau Vauban) et la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation (en lien avec la Citadelle).

Visites guidées : proposer un programme de visites guidées sur la Ville et la périphérie, prenant en compte les aspects suivants :

- le programme devra comprendre des visites rapides : pour un premier aperçu du centre ancien/histoire de la ville (pas uniquement d'une place) : tous les Week-end, en 3 langues (vacances scolaires et été, à la même heure),
- trois thèmes sont à développer sur 2023 : les 15 ans de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation, l'écotourisme,
- l'OTC veillera à proposer les visites phare de l'année à des jours/horaires identiques toutes les semaines pour valoriser cette offre et faciliter la communication,
- les contenus expérientiels, avec des partenaires, habitants ressources, sont à développer dans le cadre de ces thématiques phares,

- l'OTC veillera à ouvrir via appel à projet ou autres les partenariats autour de ses visites théâtralisées si elles sont reconduites,
- l'OTC valorisera les structures proposant des visites durant l'année : sites touristiques, guides indépendants, associations,... (page à consacrer à ces offres dans la brochure et le site web).

Lien avec les sites majeurs : rencontrer régulièrement les directeurs/trices des sites majeurs de la Ville, au minimum 2 fois/an : citadelle, musées du centre,... pour faire le point, être informé des projets des sites, présenter l'action de l'OTC, échanger et travailler sur les collaborations.

Ces éléments pourront le cas échéant être complétés au cours de l'année par d'autres demandes spécifiques qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

III. Soutien de la Ville à l'OTC

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2023.
La convention d'application annuelle en annexe précise les modalités de versement et de suivi.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65-95-6574-0022163-10036.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2023 entre la Ville et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention triennale 2023-2024-2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

MM. François BOUSSO (2) et Nathan SOURISSEAU (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme

La Maire,



Anne VIGNOT

**CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2023
entre la Ville de Besançon et
L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC)
en déclinaison de la convention pluriannuelle 2023-2024-2025**

Entre

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2023, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) dont le siège est situé 52 grande rue 25 000 BESANCON représentée par sa présidente, Madame Marie-Anne SPONY, d'autre part,

Préambule

La Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention et ses modalités de versement. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2023.

Article 1. Objet

La présente convention d'application annuelle 2023 entre la ville et l'OTC a pour objet de décliné les attendus spécifiques de la Ville vis-à-vis de l'OTC en 2023, d'arrêter le montant de l'aide accordée, les modalités de versement et de suivi.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2023. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Attendus 2023 de la Ville

Les attendues 2023 sont déclinés dans le tableau ci-après, assortis d'indicateurs.

En grisé figurent les actions prioritaires demandées par la Ville en 2022 qui n'ont pas pu être conduites en 2022, qu'il est demandé de conduire ou finaliser.

MISSIONS PRIORITAIRES 2023	INDICATEURS DE REALISATION
Valorisation du patrimoine	
Contribuer et relayer la promotion des 15 ans de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco (en lien avec la Direction Patrimoine Historique et le réseau Vauban) et la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation (en lien avec la Citadelle)	CRendu d'activités des opérations conduites
Rencontrer régulièrement les directeurs/trices des sites majeurs de la Ville, au minimum 2 fois / an : citadelle, musées du centre,...pour faire le point, être informé des projets des sites, présenter l'action de l'OTC, échanger et travailler sur les collaborations.	Tenue des rencontres et suites données
<p>Proposer un programme de visites guidées sur la Ville prenant en compte les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le programme devra comprendre des visites rapides : pour une première aperçu du centre ancien/histoire de la ville (pas uniquement d'une place) : tous les week end, en 3 langues (vacances scolaires et été, à la même heure), - trois thèmes sont à développer sur 2023 : les 15 ans de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation, l'écotourisme, - l'OTC veillera à proposer les visites phare de l'année à des jours/horaires identiques toutes les semaines pour valoriser cette offre et faciliter la communication, - les contenus expérientielles, avec des partenaires, habitants ressources, sont à développer dans le cadre de ses thématiques phares, - l'OTC veillera à ouvrir via appel à projet ou autres les partenariats autour de ses visites théâtralisés si elles sont reconduites, - l'OTC valorisera les structures proposant des visites durant l'année : sites touristiques, guides indépendants... (page à consacrer à ces offres dans la brochure). 	Programmation et contenus attendus
Tourisme d'affaires/congrès	
Accueil congrès et séminaires : indiquer le dispositif d'accueil mis en place par l'OTC en amont chaque congrès (stand ou non, présence OTC, visites guidées...)	Transmission des informations demandées
Prospection : disposer de fichiers prospects qualifié permettant de visualiser une démarche construite et suivie.	Mise en place de l'outil
Promotion congrès : document de promotion des sites/lieux pouvant accueillir des congrès	Edition du document

Ces attendus pourront le cas échéant et après discussion avec l'OTC, être complétés au cours de l'année par d'autres demandes qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

Article 4. Moyens financiers accordés par la Ville

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2023, sous réserve du vote du budget de la Ville.

Cette subvention sera versée en 2 versements : 50% suite au vote du budget 2023 par la Ville, 50% fin juin 2023.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65-95-6574-0022163-10036.

Article 5. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon

La Ville de Besançon met également à disposition de l'OTC gratuitement des locaux, valorisés à hauteur de 35 000 € dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que des moyens informatiques et un service de ménage par le biais d'une convention directe entre la Ville et l'OTC, qui font l'objet d'une refacturation. Ces aspects font l'objet d'une convention spécifique.

Les autres dispositions sont référencées dans la convention d'objectifs pluriannuelle.

Fait à Besançon, le
en 2 exemplaires.

Pour la Ville de Besançon,

La Maire
Anne VIGNOT

Pour l'association,

La Présidente
Marie-Anne SPONY

ANNEXE